

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 30 mai 2023, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Manon Morin, Laurie Soulard, Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

Était également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Claudie Aubin.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 h.

2. **CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2023-05-150

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse, Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt et présentation du règlement No. 23-347 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Macamic;
5. Dépôt et présentation du règlement No. 23-348 sur la gestion contractuelle;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 23-347 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MACAMIC**

La conseillère Laurie Soulard dépose et présente le projet de règlement en mentionnant qu'il vise décréter la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Macamic et à abroger et remplacer tous les règlements antérieurs relatifs aux frais d'administration et à la tarification pour le paiement des biens et services offerts de la ville de Macamic.

**5. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO
23-348 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La conseillère Manon Morin dépose et présente le projet de règlement qui vise à modifier le règlement numéro 21-315 sur la gestion contractuelle afin de se prévaloir du droit de prévoir des règles de passation des contrats fixés par règlement ministériel.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2023-05-151

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 16.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Claudie Aubin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse